

Délibération du Conseil Municipal Séance ordinaire du 14 mars 2023

N° 2023-04

Date de convocation : 7/03/2023

Date d'affichage : 7/03/2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13 dont un pouvoir

L'an Deux Mil Vingt Trois, le Quatorze Mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie de Clion sur Indre, sous la présidence de Madame Béatrice LE GLOANNEC, Maire de Clion.

Présents : Mme LE GLOANNEC Béatrice, M. BEIGNEUX Pascal, M. GARÇAULT Martial, Mme PACÔME Charlyne, Mme POURNIN Martiale, Mme MARCHAIS Marie-Christine, Mme GAIMON Marina, M. SABARD Philippe, M. THERET Sébastien, M. DIEU Gérald, M. MEUNIER Jérémie, M. TOURNOIS Muriel.

Absentes excusées : Mme FERON Isabelle qui a donné pouvoir à Mme PACÔME Charlyne, Mme BLAIN Nathalie

Absent(s) : M. HOLLANDE Bernard.

Secrétaire : M. GARÇAULT Martial.

Objet : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Le Blanc, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que Madame la Responsable du SGC a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs de Madame le Maire et les comptes de gestion de Madame la Responsable du SGC de Le Blanc ;

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

- approuve les comptes de gestion 2022 : Budget Communal et Budget Assainissement. Ces documents n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance, Martial GARÇAULT

Le Maire, Béatrice LE GLOANNEC,

Certifié exécutoire par Le Maire le : 16/03/2023
Reçu en Préfecture le : 16/03/2023
Publié ou notifié le : 16/03/2023



Résultats budgétaires de l'exercice

20300 - COMMUNE DE CLION SUR INDRE -

Exercice 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales (a)		1 014 615,00	1 425 655,00	2 440 270,00
Titres de recette émis (b)		369 256,78	965 195,45	1 334 452,23
Réductions de titres (c)			1 530,44	1 530,44
Recettes nettes (d = b - c)		369 256,78	963 665,01	1 332 921,79
DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales (e)		1 014 615,00	1 425 655,00	2 440 270,00
Mandats émis (f)		173 281,99	883 621,05	1 056 903,04
Annulations de mandats (g)			9 000,39	9 000,39
Depenses nettes (h = f - g)		173 281,99	874 620,66	1 047 902,65
RESULTAT DE L'EXERCICE				
(d - h) Excédent		195 974,79	89 044,35	285 019,14
(h - d) Déficit				

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 036005

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LE BLANC

ETABLISSEMENT : COMMUNE DE CLION SUR INDRE -

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20300 - COMMUNE DE CLION SUR INDRE -

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
J - Budget principal					
Investissement	366 122,72		195 974,79		562 097,51
Fonctionnement	741 003,59	241 003,59	89 044,35		589 044,35
TOTAL I	1 107 126,31	241 003,59	285 019,14		1 151 141,86
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
16100-S A DE CLION SUR INDRE -					
Investissement	62 179,64		14 338,02		76 517,66
Fonctionnement	53 832,12		-18 749,40		35 082,72
Sous-Total	116 011,76		-4 411,38		111 600,38
TOTAL III	116 011,76		-4 411,38		111 600,38
TOTAL I + II + III	1 223 138,07	241 003,59	280 607,76		1 262 742,24

Résultats budgétaires de l'exercice

16100 - S A DE CLION SUR INDRE -

Exercice 2022

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales (a)	97 407,18	132 606,72	230 013,90
Titres de recette émis (b)	35 915,02	84 373,09	120 288,11
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	35 915,02	84 373,09	120 288,11
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	97 407,18	132 606,72	230 013,90
Mandats émis (f)	21 577,00	103 593,61	125 170,61
Annulations de mandats (g)		471,12	471,12
Depenses nettes (h = f - g)	21 577,00	103 122,49	124 699,49
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	14 338,02		
(h - d) Déficit		18 749,40	4 411,38

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 036005

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LE BLANC

ETABLISSEMENT : S A DE CLION SUR INDRE -

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

16100 - S A DE CLION SUR INDRE -

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
S A DE CLION SUR INDRE - Investissement	62 179,64		14 338,02		76 517,66
Fonctionnement	53 832,12		-18 749,40		35 082,72
Sous-Total	116 011,76		-4 411,38		111 600,38
TOTAL III	116 011,76		-4 411,38		111 600,38
TOTAL I + II + III	116 011,76		-4 411,38		111 600,38

Délibération du Conseil Municipal Séance ordinaire du 14 mars 2023

N° 2023- 05

Date d'affichage : 7/03/2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13 dont un pouvoir

L'an Deux Mil Vingt Trois, le Quatorze Mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie de Clion sur Indre, sous la présidence de Madame Béatrice LE GLOANNEC, Maire de Clion.

Présents : Mme LE GLOANNEC Béatrice, M. BEIGNEUX Pascal, M. GARÇAULT Martial, Mme PACÔME Charlyne, Mme POURNIN Martiale, Mme MARCHAIS Marie-Christine, Mme GAIMON Marina, M. SABARD Philippe, M. THERET Sébastien, M. DIEU Gérald, M. MEUNIER Jérémie, Mme TOURNOIS Muriel.

Absentes excusées : Mme FERON Isabelle qui a donné pouvoir à Mme PACÔME Charlyne, Mme BLAIN Nathalie.

Absent(s) : M. HOLLANDE Bernard.

Secrétaire : M. GARÇAULT Martial.

Objet : Approbation du compte administratif 2022 de la commune

Sous la présidence de Monsieur Pascal BEIGNEUX, 1^{er} adjoint, (hors de la présence du Maire), le conseil municipal examine le compte administratif 2022 qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses : 874 620.66 €
Recettes : 963 665.01 €

**Excédent
fonctionnement 2022 : 89 044.35 €**

section d'investissement

Dépenses : 173 281.99 €
Recettes : 369 256.78 €

**Excédent
Investissement 2022 : 195 974.79 €**

Excédent global 2022 : 285 019.14 €

Résultats de clôture 2022 :

					TOTAUX
Résultats de l'exercice 2022	Excédent de fonctionnement	89 044.35 €	Déficit d'investissement	195 974.79 €	285 019.14 €
Résultats 2021 (A)	Excédent de fonctionnement	741 003.59 €	Excédent d'investissement	366 122.72 €	1 107 126.31 €
Virement section d'investissement (B)		241 003.59 €			241 003.59 €
Totaux (A)-(B)	002	500 000.00 €	001	366 122.72 €	866 122.72 €
Résultats de clôture 2022	Excédent de fonctionnement à affecter	589 044.35 €	Excédent d'investissement à reporter ligne 001	562 097.51 €	1 151 141.86 €
			Restes à réaliser (RAR) 2022 en investissement	Dépenses : 487 800.00 € Recettes : 49 410.00 €	
Résultats avec RAR	Fonctionnement (excédent)	589 044.35 €	investissement (excédent)	123 707.51 €	712 751.86 €

Le Conseil Municipal, (hors de la présence de Madame le Maire) après en avoir délibéré par :
Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

- Approuve le compte administratif 2022 de la commune tel qu'il est présenté ci-dessus,

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance, Martial GARÇAULT

Le Maire, Béatrice LE GLOANNEC,

Certifié exécutoire par le maire le : 16/03/2023
Reçu en Préfecture le : 16/03/2023
Publié ou notifié le : 16/03/2023



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A	874 620,66	G	963 665,01
	Section d'investissement	B	173 281,99	H	369 256,78

REPORTS DE L'EXERCICE N-1		+		+	
	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	500 000,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	366 122,72 (si excédent)

=		=	
TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	1 047 902,65	= G+H+I+J 2 199 044,51

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	487 800,00	L	49 410,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	487 800,00	= K+L	49 410,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	874 620,66	= G+H+K	1 463 665,01
	Section d'investissement	= B+D+F	661 081,99	= H+J+L	784 789,50
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 535 702,65	= G+H+I+J+K+L	2 248 454,51

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 487 800,00	L 49 410,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		10,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'Investissement	0,00	49 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 200,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	19 500,00	0,00

IV - ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12 dont 1 pouvoir

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 07/03/2023

Présenté par (1) Le M. Le Maire.
A Clion, le 14/03/2023
Le M. Le Maire

Béatrice Le GLOANNEC
Maire de CLION SUR INDRE



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
A Clion, le 14/03/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

a- Mme Béatrice LE GLOANNEC	
b- M. Pascal BEIGNEUX	
c- Mme Charlyne PACÔME	
d- M. Martial GARÇAULT	
e- Mme Martiale POURNIN	
f- Mme Marie-Christine MARCHAIS	
g- Mme Isabelle FERON	pouvoir à Mme C. PACÔME
h- Mme Nathalie BLAIN	
i- M. Philippe SABARD	
j- Mme Marina GAIMON	
k- M. Sébastien THERET	
l- M. Gérald DIEU	
m- M. Jérémie MEUNIER	
n- M. Bernard HOLLANDE	
o- Mme Muriel TOURNOIS	

Certifié exécutoire par (1) Le M. Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.



Délibération du Conseil Municipal Séance ordinaire du 14 mars 2023

N° 2023-06

Date de convocation : 7/03/2023

Date d'affichage : 7/03/2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13 dont un pouvoir

L'an Deux Mil Vingt Trois, le Quatorze Mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie de Clion sur Indre, sous la présidence de Madame Béatrice LE GLOANNEC, Maire de Clion.

Présents : Mme LE GLOANNEC Béatrice, M. BEIGNEUX Pascal, M. GARÇAULT Martial, Mme PACÔME Charlyne, Mme POURNIN Martiale, Mme MARCHAIS Marie-Christine, Mme GAIMON Marina, M. SABARD Philippe, M. THERET Sébastien, M. DIEU Gérald, M. MEUNIER Jérémie, Mme TOURNOIS Muriel.

Absentes excusées : Mme FERON Isabelle qui a donné pouvoir à Mme PACÔME Charlyne, Mme BLAIN Nathalie

Absent(s) : M. HOLLANDE Bernard.

Secrétaire : M. GARÇAULT Martial.

Objet : Approbation du compte administratif 2022 du Service Assainissement.

Sous la présidence de Monsieur Pascal BEIGNEUX, 1er adjoint (hors de la présence du Maire), le conseil municipal examine le compte administratif 2022 qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses : 103 122.49 €

Recettes : 84 373.09 €

Déficit

fonctionnement 2022 : - 18 749.40 €

Section d'investissement

dépenses : 21 577.00 €

recettes : 35 915.02 €

Excédent

investissement 2022 : 14 338.02 €

Déficit global 2022 : - 4 411.38 €

Résultats de clôture 2022:

Résultats 2022	Déficit de fonctionnement	- 18 749.40 €	Excédent d'investissement	14 338.02 €	- 4 411.38 €
Résultats 2021	Excédent de fonctionnement reporté	53 832.12 €	Excédent d'investissement reporté	62 179.64 €	116 011.76 €
Résultats de clôture 2022	Excédent de fonctionnement à affecter	35 082.72 €	Excédent d'investissement à reporter ligne 001	76 517.66 €	111 600.38 €
			Restes à réaliser 2022 (RAR)	Dépenses : 32 928 €	32 928.00 €
Résultats avec RAR	fonctionnement	35 082.72 €	investissement	43 589.66 €	78 672.38 €

Le Conseil Municipal, (hors de la présence de Madame le Maire) après en avoir délibéré par :

Pour : 12	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

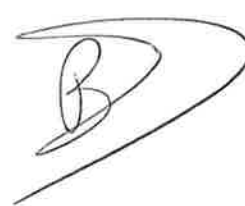
- Approuve le compte administratif 2022 du service assainissement tel qu'il est présenté ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance, Martial GARÇAULT

Le Maire, Béatrice LE GLOANNEC,

Certifié exécutoire par le maire le : 16/12/2023
Reçu en Préfecture le : 16/12/2023
Publié ou notifié le : 16/12/2023



II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

VUE D'ENSEMBLE

II
A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
		A	G	G-A	
	Section d'exploitation	103 122,49	84 373,09	-18 749,40	
	Section d'investissement	21 577,00	35 915,02	14 338,02	

REPORTS DE L'EXERCICE N-1		+		+	
		C	I		
	Report en section d'exploitation (002)	0,00 (si déficit)	53 832,12 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	0,00 (si déficit)	62 179,64 (si excédent)		

		=		=	
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	124 699,49	Q= G+H+I+J	236 299,87
					=Q-P
					111 600,38

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L
		0,00	0,00
		32 928,00	0,00
		32 928,00	0,00

RESULTAT CUMULE		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
		= A+C+E	= G+I+K	
		= B+D+F	= H+J+L	
	Section d'exploitation	103 122,49	138 205,21	35 082,72
	Section d'investissement	54 505,00	98 094,66	43 589,66
	TOTAL CUMULE	157 627,49	236 299,87	78 672,38

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 32 928,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Délibération du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 14 mars 2023

N° 2023- 07

Date de convocation : 7/03/2023

Date d'affichage : 7/03/2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13 dont un pouvoir

L'an Deux Mil Vingt Trois, le Quatorze Mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie de Clion sur Indre, sous la présidence de Madame Béatrice LE GLOANNEC, Maire de Clion.

Présents : Mme LE GLOANNEC Béatrice, M. BEIGNEUX Pascal, M. GARÇAULT Martial, Mme PACÔME Charlyne, Mme POURNIN Martiale, Mme MARCHAIS Marie-Christine, Mme GAIMON Marina, M. SABARD Philippe, M. THERET Sébastien, M. DIEU Gérald, M. MEUNIER Jérémie, Mme TOURNOIS Muriel.

Absentes excusées : Mme FERON Isabelle qui a donné pouvoir à Mme PACÔME Charlyne, Mme BLAIN Nathalie

Absent(s) : M. HOLLANDE Bernard.

Secrétaire : M. GARÇAULT Martial.

Objet : Passage à la nomenclature M57: mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Mme le Maire expose au conseil qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

C'est dans ce cadre que la commune de Clion est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer le Conseil des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, à compter de l'exercice 2023, pour le budget communal, après en avoir délibéré par :

Pour : 13 contre: 0 abstentions : 0

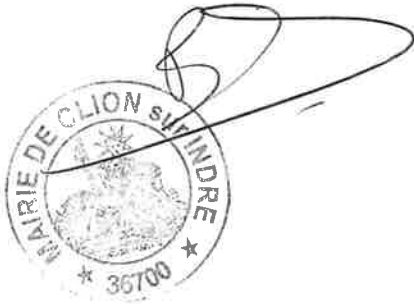
- Autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- Autorise Mme le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance, Martial GARÇAULT



Certifié exécutoire par le maire le : 16/3/2023
Reçu en Préfecture le : 16/3/2023
Publié ou notifié le : 16/3/2023



Le Maire, Béatrice LE GLOANNEC,



Délibération du Conseil Municipal Séance ordinaire du 14 mars 2023

N° 2023-08

Date de convocation : 7/03/2023

Date d'affichage : 7/03/2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13 dont un pouvoir

L'an Deux Mil Vingt Trois, le Quatorze Mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie de Clion sur Indre, sous la présidence de Madame Béatrice LE GLOANNEC, Maire de Clion.

Présents : Mme LE GLOANNEC Béatrice, M. BEIGNEUX Pascal, M. GARÇAULT Martial, Mme PACÔME Charlyne, Mme POURNIN Martiale, Mme MARCHAIS Marie-Christine, Mme GAIMON Marina, M. SABARD Philippe, M. THERET Sébastien, M. DIEU Gérald, M. MEUNIER Jérémie, Mme TOURNOIS Muriel.

Absentes excusées : Mme FERON Isabelle qui a donné pouvoir à Mme PACÔME Charlyne, Mme BLAIN Nathalie

Absent(s) : M. HOLLANDE Bernard.

Secrétaire : M. GARÇAULT Martial.

Objet : Amortissements suite au passage en M 57- Budget communal

Mme le Maire expose au conseil qu'en raison du basculement en nomenclature M57 du budget communal, au 1er janvier 2023, il n'est plus nécessaire de procéder à l'amortissement des comptes 203 (frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion) et 205 (concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires).

Elle précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2023 l'amortissement ne sera donc plus appliqué sur les nouvelles opérations imputées sur ces comptes mais qu'il se poursuivra pour les opérations, en cours sur ces mêmes comptes, dont l'amortissement a débuté avant le 1^{er} janvier 2023.

En revanche, Mme le Maire ajoute qu'à compter de cette même date, seul le compte 204 (Subventions d'équipement versées) continuera d'être amorti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

Pour : 13 contre : 0 abstentions : 0

- Décide que les comptes 203 et 205 ne seront plus amortis à compter du 1^{er} janvier 2023, pour le budget communal, à l'exception de ceux en cours et ce jusqu'à l'échéance
- décide que seul l'amortissement du compte 204 devra se poursuivre à compter du 1^{er} janvier 2023, pour le budget communal,
- Autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

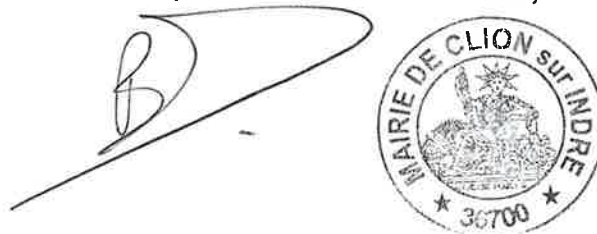
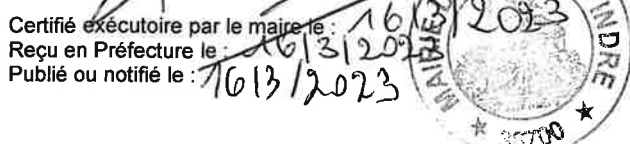
Le secrétaire de séance, Martial GARÇAULT

Le Maire, Béatrice LE GLOANNEC,

Certifié exécutoire par le maire le :

Reçu en Préfecture le :

Publié ou notifié le :



Délibération du Conseil Municipal Séance ordinaire du 14 mars 2023

N° 2023-09

Date de convocation : 7/03/2023

Date d'affichage : 7/03/2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13 dont un pouvoir

L'an Deux Mil Vingt Trois, le Quatorze Mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie de Clion sur Indre, sous la présidence de Madame Béatrice LE GLOANNEC, Maire de Clion.

Présents : Mme LE GLOANNEC Béatrice, M. BEIGNEUX Pascal, M. GARÇAULT Martial, Mme PACÔME Charlyne, Mme POURNIN Martiale, Mme MARCHAIS Marie-Christine, Mme GAIMON Marina, M. SABARD Philippe, M. THERET Sébastien, M. DIEU Gérald, M. MEUNIER Jérémie, Mme TOURNOIS Muriel.

Absentes excusées : Mme FERON Isabelle qui a donné pouvoir à Mme PACÔME Charlyne, Mme BLAIN Nathalie

Absent(s) : M. HOLLANDE Bernard.

Secrétaire : M. GARÇAULT Martial.

Objet : Signature d'une promesse de Bail aux Cossons et aux Communaux de Luché suite à départ en retraite

Madame le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Jean-Luc RENAULT, qui exploite des terres appartenant à la commune situées aux Cossons et aux Communaux de Luché sur la base d'un bail à divers preneurs signé le 17 août 2017, a fait savoir, par courrier du 22 décembre 2022, qu'il cesserait son activité en décembre 2023 et que les prés seront libres à partir de cette date.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Aux Cossons : parcelle ZK 61 d'une superficie de 01 ha 96 a 90 ca (pré)
- Aux communaux de Luché : parcelle d'environ 14 hectares constituant le lot n°1 à prendre dans une parcelle de plus grande importance, figurant à la matrice cadastrale sous les référence ZI 13 d'une superficie de 17 ha 38 a 20 ca (pré), de manière à joindre :
 - au nord : chemin des Epinettes
 - au levant : chemin rural du Village
 - au sud : la parcelle cadastrée section ZI 14
 - au couchant : lot n°2 de la parcelle cadastrée section ZI 13

Elle indique que, par courrier du 6 février 2023, Monsieur Clément PREVOST, domicilié 2 Les Bruères à PALLUAU SUR INDRE et Monsieur Maxime PREVOST, domicilié 1 rue du Cormier à CLION souhaiteraient exploiter les terres libérées au départ en retraite de M. RENAULT et demandent la signature d'une promesse de bail par la commune mentionnant les parcelles, la durée du bail, la date d'effet, le montant des fermages, le pourcentage de remboursement de la taxe foncière et celui de la Chambre d'Agriculture.

A titre indicatif Mme le Maire fait savoir que, pour l'année 2022, les montants des fermages étaient de 202.62 € pour la parcelle située aux Cossons et de 1 454.74 € pour le lot n° 1 situé aux Communaux de Luché et que ces loyers seront revalorisés en 2023 en fonction de l'indice des fermages. Elle ajoute que le preneur devra également s'acquitter d'une partie des taxes foncières et d'agriculture, le tout majoré des frais de confection de rôle.

Afin de reprendre l'exploitation de M. RENAULT et de finaliser la création de leur société auprès des services concernés, Messieurs Clément et Maxime PREVOST ont besoin d'une promesse de bail signée.

Mme le Maire demande au Conseil municipal s'il l'autorise à signer cette promesse de bail pour les parcelles mentionnées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

- Donne son accord de principe sur l'attribution des parcelles mentionnées ci-dessus à Monsieur Clément PREVOST, domicilié 2 Les Bruères à PALLUAU SUR INDRE et Monsieur Maxime PREVOST, domicilié 1 rue du Cormier à CLION, sous réserve qu'ils bénéficient d'une autorisation d'exploiter et que d'autres locataires en place ne soient pas intéressés,

- Autorise Mme le Maire à signer la promesse de bail concernant cette affaire.

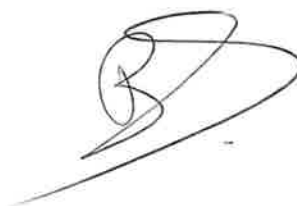
Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance, Martial GARÇAULT



Certifié exécutoire par le Maire le : 16/3/2023
Reçu en Préfecture le : 16/3/2023
Publié ou notifié le : 16/3/2023

Le Maire, Béatrice LE GLOANNEC,





Délibération du Conseil Municipal Séance ordinaire du 14 mars 2023

N° 2023-10

Date de convocation : 7/03/2023

Date d'affichage : 7/03/2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13 dont un pouvoir

L'an Deux Mil Vingt Trois, le Quatorze Mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie de Clion sur Indre, sous la présidence de Madame Béatrice LE GLOANNEC, Maire de Clion.

Présents : Mme LE GLOANNEC Béatrice, M. BEIGNEUX Pascal, M. GARÇAULT Martial, Mme PACÔME Charlyne, Mme POURNIN Martiale, Mme MARCHAIS Marie-Christine, Mme GAIMON Marina, M. SABARD Philippe, M. THERET Sébastien, M. DIEU Gérald, M. MEUNIER Jérémie, M. TOURNOIS Muriel.

Absentes excusées : Mme FERON Isabelle qui a donné pouvoir à Mme PACÔME Charlyne, Mme BLAIN Nathalie

Absent(s) : M. HOLLANDE Bernard.

Secrétaire : M. GARÇAULT Martial.

OBJET : Modalités de publicité des actes

Mme le Maire rappelle que, par délibération du 28 juin 2022 et en l'absence de site internet, le conseil municipal a décidé de procéder, à compter du 1^{er} juillet 2022, à la publicité des actes réglementaires et les décisions d'espèce, c'est-à-dire les actes ni réglementaires ni individuels, par affichage à la mairie ; la dématérialisation ne s'imposant pas aux communes de moins de 3.500 habitants.

Le site internet étant opérationnel, Mme le Maire propose que cette publicité soit désormais assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la commune.

- Vu l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements
- Vu la délibération 2022-39 du 28 juin 2022 relative aux modalités de publicité des actes,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré par :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

DECIDE :

- Que la publicité des actes réglementaires s'effectuera par voie électronique sur le site internet de la commune.

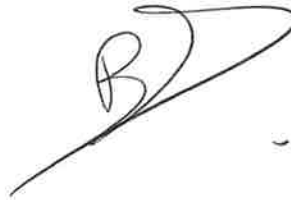
Fait et délibéré en Conseil municipal, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance, Martial GARÇAULT



Certifié exécutoire par le Maire le : 16/12/2023
Reçu en Préfecture le : 16/12/2023
Publié ou notifié le : 16/12/2023

Le Maire, Béatrice LE GLOANNEC,



Délibération du Conseil Municipal Séance ordinaire du 14 mars 2023

N° 2023-11

Date de convocation : 7/03/2023

Date d'affichage : 7/03/2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13 dont un pouvoir

L'an Deux Mil Vingt Trois, le Quatorze Mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie de Clion sur Indre, sous la présidence de Madame Béatrice LE GLOANNEC, Maire de Clion.

Présents : Mme LE GLOANNEC Béatrice, M. BEIGNEUX Pascal, M. GARÇAULT Martial, Mme PACÔME Charlyne, Mme POURNIN Martiale, Mme MARCHAIS Marie-Christine, Mme GAIMON Marina, M. SABARD Philippe, M. THERET Sébastien, M. DIEU Gérald, M. MEUNIER Jérémie, Mme TOURNOIS Muriel.

Absentes excusées : Mme FERON Isabelle qui a donné pouvoir à Mme PACÔME Charlyne, Mme BLAIN Nathalie

Absent(s) : M. HOLLANDE Bernard.

Secrétaire : M. GARÇAULT Martial.

Objet : Demande de subvention pour la restauration et la reliure des registres d'Etat Civil de 1656 à 1701

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à la restauration et à la reliure des registres de l'Etat Civil (naissances, mariages, décès) de 1656 à 1701 (4 registres).

Elle fait savoir que, afin de respecter une harmonie de l'ensemble des documents de l'Etat Civil, ces travaux seront réalisés par « La Reliure du Limousin » impasse du Tour de Loyre à Malemort sur Corrèze, qui s'est vue confier les travaux sur les registres précédents.

Le montant total s'élève à 1 890.00 € HT soit 2 268.00 € TTC.

Elle indique par ailleurs que les crédits nécessaires à la confection de ces travaux de restauration et de reliure seront inscrits au budget primitif 2023 article 21622 « Dépenses ultérieures immobilisées », section investissement.

Mme le Maire propose de demander une subvention maximale auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

- d'autoriser Mme le Maire à demander une subvention maximale au titre du Fonds Patrimoine auprès du Conseil départemental de l'Indre,

- d'autoriser Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance, Martial GARÇAULT

Le Maire, Béatrice LE GLOANNEC,

Certifié exécutoire par le Maire le : 16/03/2023
Reçu en Préfecture le : 16/03/2023
Publié ou notifié le : 16/03/2023



Délibération du Conseil Municipal Séance ordinaire du 14 mars 2023

N° 2023-12

Date de convocation : 7/03/2023

Date d'affichage : 7/03/2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13 dont un pouvoir

L'an Deux Mil Vingt Trois, le Quatorze Mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie de Clion sur Indre, sous la présidence de Madame Béatrice LE GLOANNEC, Maire de Clion.

Présents : Mme LE GLOANNEC Béatrice, M. BEIGNEUX Pascal, M. GARÇAULT Martial, Mme PACÔME Charlyne, Mme POURNIN Martiale, Mme MARCHAIS Marie-Christine, Mme GAIMON Marina, M. SABARD Philippe, M. THERET Sébastien, M. DIEU Gérald, M. MEUNIER Jérémie, Mme TOURNOIS Muriel.

Absentes excusées : Mme FERON Isabelle qui a donné pouvoir à Mme PACÔME Charlyne, Mme BLAIN Nathalie

Absent(s) : M. HOLLANDE Bernard.

Secrétaire : M. GARÇAULT Martial.

Objet : Travaux de création d'un nouveau terrain de pétanque

Mme le Maire explique que le terrain de pétanque n'est pas aux normes pour l'accueil des compétitions officielles et qu'il est nécessaire d'en créer un nouveau.

Elle indique que les devis suivants ont été demandés pour un montant total de 18 036.40 € HT soit 21 643.68 € TTC répartis comme suit :

entreprise	descriptif	Montant HT	Montant TTC
SARL Bernard CRESPIN « Le Tertre » 37460 VILLEDOMAIN	Terrassement, décapage pose géotextile, calcaire, sable et ronds de bois	11 395.00 €	13 674.00 €
Carrières GUIGNARD	Fourniture de 90 grave 0/15	1 611.00 €	1 933.20 €
La Prune BP 143	TGAP : 0.21/tonne+surcharge énergie temporaire : 0.30 €/tonne	45.90 €	55.08 €
36200 ARGENTON SUR CREUSE	Sous total	1 656.90 €	1 988.28 €
LAVAUUX La Ballastière 37700 ST PIERRE DES CORPS	Fourniture de grave 0/31.5 calcaire	3 012.00 €	3 614.40 €
BRICOMARCHE 12 rue J. Lurçat 36700 CHATILLON SUR INDRE	Rondins	1 402.50 €	1 683.00 €
MSB ZA Vallée de Marteau 36700 CLION	220 fiches	569.80 €	683.76 €
	Total	18 036.20 €	21 643.68 €

Elle propose de demander une subvention maximale à l'Agence Nationale des Sports dans le cadre de la création des équipements sportifs. Le dossier complet doit être déposé, au plus tard le 3/04/2023, auprès de la DRAJES (Direction Régionale Académique à La Jeunesse, à l'engagement et aux Sports) et comporter, entre-autre, une note d'opportunité décrivant le projet et son intérêt ainsi qu'une convention relative à l'utilisation et à l'animation de cet équipement signée par le porteur du projet et à minima une association. Les dossiers transmis sans convention seront considérés comme inéligibles.

Si le dossier est déclaré conforme et complet à la date de dépôt, soit le 3/04/2023, la commune recevra un accusé de réception dans le mois qui suit et pourra commencer les travaux.

Le Plan de financement suivant pourrait être adopté :

montant		18 036.20 € HT
	Taux	
subvention ANS	80%	14 428.96 €
autofinancement	20%	3 607.24 €

Mme le Maire indique que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2023 chapitre 23.

Mme le Maire demande au Conseil municipal s'il est d'accord pour la réalisation des travaux décrits ci-dessus et pour demander une subvention maximale auprès de l'Agence Nationale des Sports.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

- D'autoriser les travaux de création d'un terrain de pétanque pour un montant total de 18 036.20 € HT soit 21 643.44 € TTC,
- D'autoriser Mme le Maire à signer les devis correspondants,
- De demander une subvention maximale auprès de l'Agence Nationale des Sports et d'adopter le plan de financement proposé ci-dessous :

montant		18 036.40 € HT
	Taux	
subvention ANS	80%	14 428.96 €
autofinancement	20%	3 607.24 €

- Que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2023 chapitre 23,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance, Martial GARÇAULT

Le Maire, Béatrice LE GLOANNEC


Certifié exécutoire par le Maire le : 16/3/2023
Reçu en Préfecture le : 16/3/2023
Publié ou notifié le : 16/3/2023



